



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRESIDENCE PAR INTERIM DU DOYEN D'ÂGE**

DC 2026-41

OBJET : Election du Président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	85
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	4
Absents	1

Votants	89
Abstention	13
Suffrages exprimés	76
Pour	76
Contre	

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Jérôme TAGNON, Cécile THEOPHILE, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Bernard GAUDIERE représenté par Laurent JEANNE, Céline MARTIN représentée par Odile SEGURET, Dominique SOULIS représentée par Anne-France LAVIROTTE.

Absente :

Aurore THIROUX.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-41-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARIS EST MARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5219-2, 3^{ème} alinéa, portant sur l'élection du président du conseil de Territoire,

VU la délibération DC2026-40 en date du 14 avril 2026 installant le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que le doyen d'âge du Conseil de Territoire invite l'assemblée territoriale à procéder à l'élection du Président du Conseil de Territoire nouvellement installé,

CONSIDERANT qu'il est procédé à l'appel des candidatures,

CONSIDERANT que Monsieur Olivier CAPITANIO est candidat à la présidence du Territoire,

CONSIDERANT que l'élection du Président s'effectue, en application des dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que chaque Conseiller de Territoire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

CONSIDERANT qu'à l'issue du vote, le bureau procède au dépouillement et comptabilise,

LE CONSEIL,

ARTICLE 1 :

DECIDE sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON de procéder à l'élection du Président au scrutin uninominal

CANDIDAT :

Monsieur Olivier CAPITANIO

A OBTENU AU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de votants : **89**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **89**

Bulletins blancs : **12**

Bulletins nuls : **1**

Suffrages exprimés : **76**

Votes pour Monsieur Olivier CAPITANIO : **76 voix**

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-41-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

ARTICLE 2 :

PROCLAME Monsieur Olivier CAPITANIO, président du Territoire Paris Est Marne & Bois, et le déclare installé.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur Olivier CAPITANIO, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président par intérim,



Christian CAMBON

La présente délibération publiée le 16 AVR. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260416-DC2026-41-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026